



N° d'épreuve FFM ——— **409**
Moto-Club ——— **MOTO CLUB TURBALLAIS**
N° d'affiliation ——— **C3362**
Date ——— **15/08/2018**
Lieu ——— **LA TURBALLE**
Organisateur technique - **MC TURBALLAIS**
E-mail ——— **mcturballais@hotmail.com**
Téléphone ——— **06.60.19.84.96**

MOTOCROSS MX Solo/Side-Car/Quad

REGLEMENT PARTICULIER 2018

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course ——— **PASCAL LARDEUX** Licence : **014489**
Président du Jury ou Arbitre* ——— **JEAN-PIERRE GUILLOTIN** Licence : **012450**
Membre du Jury ——— **CLAUDE TRENEL** Licence : **023302**
Membre du Jury ——— **DANIEL DUVAL** Licence : **039297**
Commissaire technique responsable — **JEAN-LOUIS BOUL** Licence : **129763**
Responsable du chronométrage ——— **MURIELLE LARDEUX** Licence : **026205**

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MINICROSS	7	11	50/65cc	LIGUE 17 ⁺
ESPOIR 85cc	9	16	85cc/150cc 4T	LIGUE 23 ⁺
125cc2T/MXF	13	/	125cc/450cc 4T	LIGUE 32 ⁺
QUADS	13	/	250/450	LIGUE 32 ⁺
OPEN A	13	/	125/250/450	NATIONAL
OPEN B	13	/	125/250/450	NATIONAL

Engagement :

Site Internet — **engage-sports.com**
Contact ——— **Mme BOURON**
Téléphone ——— **06.50.23.06.28** E-mail — **rose.bouron@hotmail.fr**

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
Tarif : **8€**
Caution : **200€**

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (50€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 100€ pour deux jours de course et plus)

Dans le cas où des licences à la journée sont délivrées sur place, une majoration de 10€ sera appliquée. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ... **DOCTEUR SEMMAR**

Nombre de secouristes **12**

Nombre d'ambulance(s) **1**

Hôpital le plus proche **SAINT NAZAIRE**

Temps de trajet (en min) **20**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **MOTO CLUB TURBALLAIS**

Adresse **44420 LA TURBALLE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1400 M**

Largeur minimum de la piste **7M**

Largeur de la grille **40M**

Longueur de la ligne droite de départ **80M**

Nombre d'OCP* **24**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	51
En manche :	43

Capacité Quad/Side-car :	
Pendant les essais :	33
En manche :	28



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : **26/04/2018**

MOTO CLUB TURBALLAIS
23, La Rivière - 44780 MISSILLAC
Tél : 06.60.19.84.96
Email : mcturballais@hotmail.com

Visa de la Ligue

Date :

Visa de la FFM

Date :

Numéro :



N° d'épreuve FFM _____ 409
 Moto-Club _____ MC TURBALLAIS
 N° d'affiliation _____ C 3362
 Date _____ 15 août 2018
 Lieu _____ La Turballe (44)
 Organisateur technique - De Boek Michel
 E-mail _____ mcturballais@hotmail.com
 Téléphone _____ 06 60 19 84 96

HORAIRES PREVISIONNELS

REGLEMENT PARTICULIER 2018

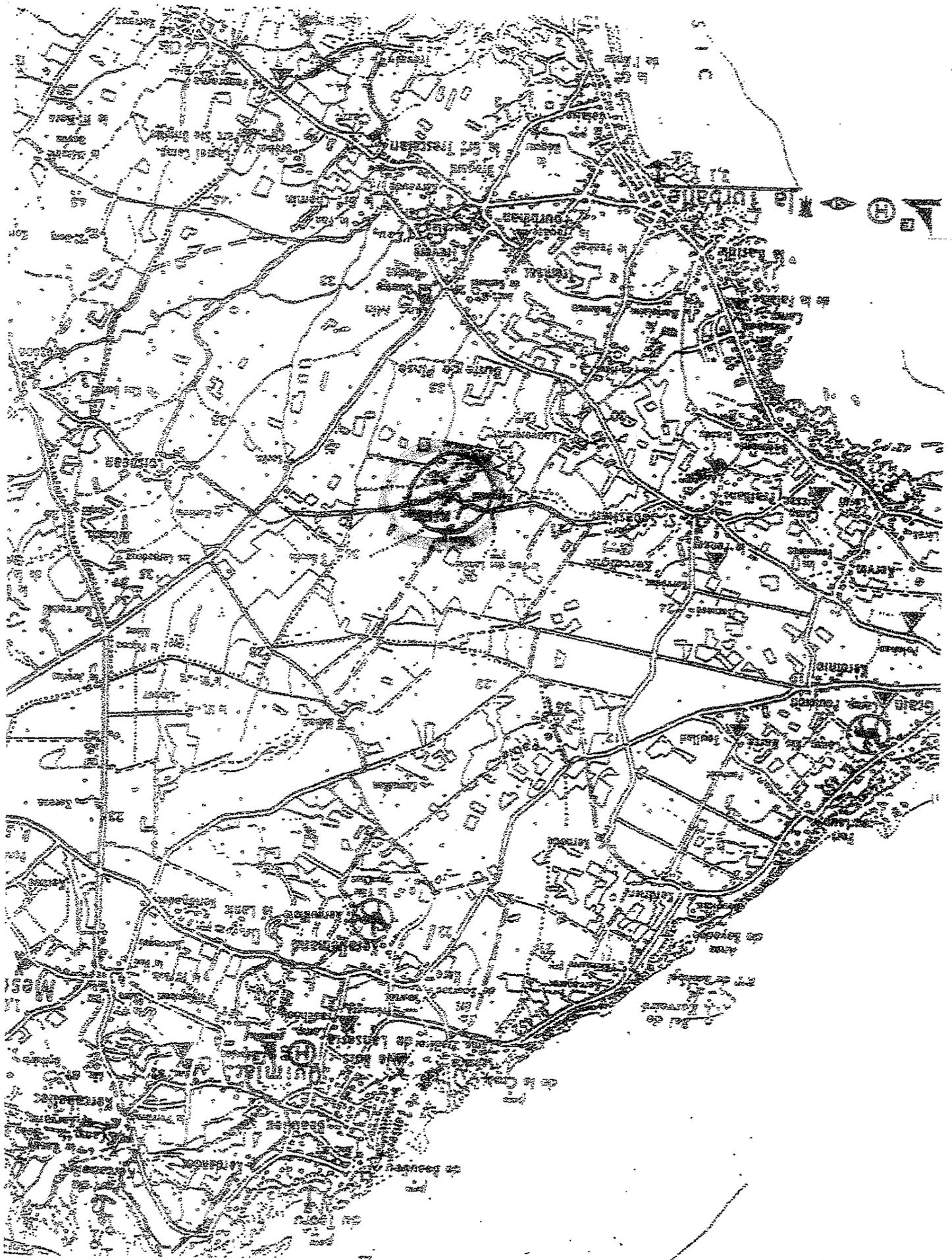
Date ----- 15 août 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
15h00	19h30	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Samedi 14 août	
07h00	08h00	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Dimanche 15 août	
08h00	08h20	Essais Libres + Chronos	Ligue 125cc 2T MXF	5mn+15mn
08h25	08h45	Essais Libres + Chronos	Ligue Espoirs 85cc	5mn+15mn
08h50	09h00	Essais Libres	Ligue Minicross	10 mn
09h05	09h25	Essais Libres + Chronos	Trophée Ligue Quad	5mn+15mn
09h30	09h45	Essais Chronométrés	National Série 1	15 mn
09h50	10h05	Essais Chronométrés	National Série 2	15 mn
		Entracte		
10h25	10h35	Essais Chronométrés	Ligue Minicross	10 mn
10h40	11h00	Manche 1	Ligue Espoirs 85cc	15mn + 1T
11h05	11h25	Manche 1	Ligue 125cc 2T MXF	15mn + 1T
11h30	11h50	Manche 1	Trophée Ligue Quad	15mn + 1T
11h55	12h10	Manche 1	National Groupe B	12mn + 1T
		Repas		
13H45	14H00	Manche 1	National Groupe A	12mn + 1T
14h05	14h20	Manche 1	Ligue Minicross	10mn + 1T
14h25	14h45	Manche 2	Ligue Espoirs 85cc	15mn + 1T
14h50	15h05	Manche 2	National Groupe B	12mn + 1T
15h10	15h30	Manche 2	Trophée Ligue Quad	15mn + 1T
		Entracte		
15h50	16h10	Manche 2	Ligue 125cc 2T MXF	15mn + 1T
16h15	16h30	Manche 2	National Groupe A	12mn + 1T
16h35	16h50	Manche 2	Ligue Minicross	10mn + 1T
16h55	17h15	Manche 3	Ligue Espoirs 85cc	15mn + 1T

Date -----

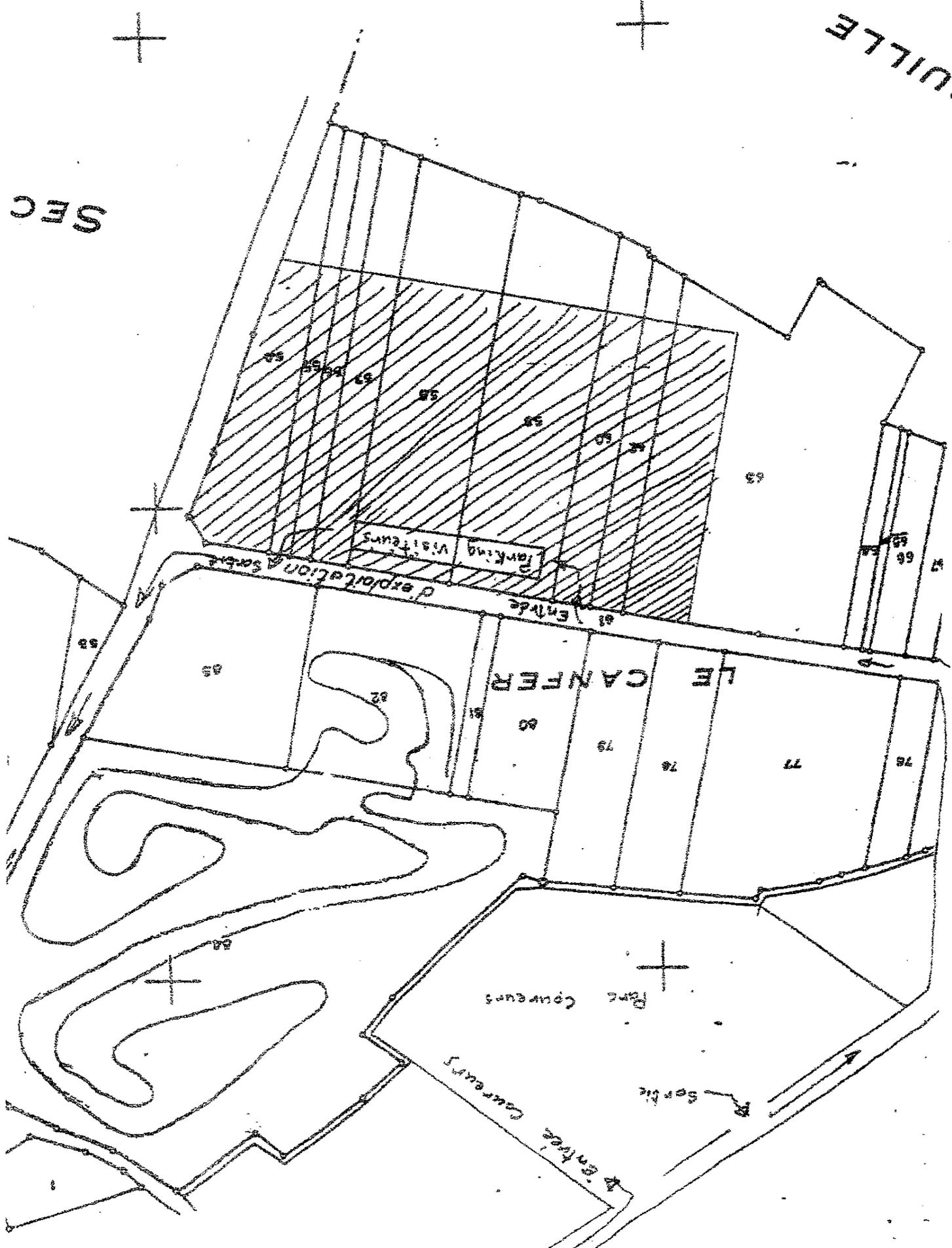
15 août 2018

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
		Entracte		
17h35	17h50	Manche 3	National Groupe B	12mn + 1T
17h55	18h10	Manche 3	National Groupe A	12mn + 1T
18h15	18h35	Manche 3	Ligue 125cc 2T MXF	15mn + 1T
18h40	19h00	Manche 3	Trophée Ligue Quad	15mn + 1T
19h05	19h35	Finale à l'américaine	National Groupe A	
			20 premiers	
19h45		Remise des Prix		



WILLE

SEC



ADHÉSION À LA POLICE D'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE DE L'ORGANISATEUR
VALANT ATTESTATION

N° D'ADHÉSION: 794204 / 218.235

ASSURE: MOTO CLUB TURBALLAIS

COMPÉTITION : MOTOCROSS NATIONALE

CATEGORIE : NATIONALE

LIEU : BOVILLON DE LA FONTAINE – 44 420LA TURBALLE

N° D'AGRÉMENT : 409

DURÉE : 1 JOUR

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : 15/08/2018

JUSQU'AU : 15/08/2018

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURNES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre :

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
- 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'organisateur ou aux participants envers les représentants de l'Etat ou toute autre autorité publique participant à l'application de la loi, à l'organisation ou au contrôle du rassemblement ou de l'évènement, ou envers leurs ayants droits, en raison de dommages corporels ou matériels causés auxdits représentants.

Les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qui peuvent incomber à l'Etat, aux départements et aux municipalités pour tous les dommages causés par les fonctionnaires, officiers ou soldats ou leurs équipements.

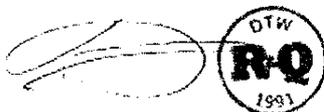
Franchise : NEANT

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

* Police souscrite par la FFM au nom de qui lui est affiliée.

Auprès de DTW 1991 Underwriting Limited,

Preneur d'assurance [signature]



Date 10/04/2018

GRAS SAVOYE, courtier en assurance et en réassurance

Bât C1 – Pôle Pixel, 26 Rue Emile Decorps CS 70120 F 69628 VILLEURBANNE Cedex France Tél 33 (0)4 72 34 90 20 – Fax : (0)4 72 34 90 29

Siège social : Immeuble Quai 33 – 33 Quai de Dion-Bouton – CS 70001 – 92814 Puteaux Cedex

Tél : 01 41 43 50 00 – Fax : 01 41 43 55 55 – <http://www.grassavoie.com>

Société par actions simplifiée au capital social de 1 432 600 € – 311 248 637 RCS Nanterre – N° FR 61311248637